

mar.
Jean
Vernan
et
marie
maurice

Le dixième de Juillet ont été Epousés
en face de Notre messe par
notre Curé Subigné Jean Vernan
et marie maurice as pénétrés
Par l'ordre de l'abbé de Bergé, de
Par le Curé de Dangé, et d'autre qui ont
declaré au Chanoir Signé
et aspléant

mar.

Le vingt deuxième de Juillet ont
été Epousés en face de Notre messe
par le Curé de Dangé